

COMMUNE DE LONGFOSSE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022		
<i>Séance</i>	CONSEIL MUNICIPAL	
<i>Date - Heure</i>	05 AVRIL 2022	
<i>Lieu</i>	SALLE DES FETES	
<i>Session</i>	PUBLIQUE	
<i>Référence</i>	CM-CR-2022-02	
<i>Présents</i>	THOMAS Anita SAILLY Emile NAVET Christophe RENARD Olivier LABASQUE Lucien CLABAUT Gabriel	FERTIN Sabrina SENECAUT Michaël DECROIX Fabrice DHIEUX Jeremy LENGAIGNE Delphine MENUGE Caroline
<i>Absent(s) excusé(s)</i>	Mme SAGOT Véronique -Mme LOEUILLIEUX Charlotte- Mme BOUDIN Anita	
<i>Procuration(s)</i>	Mme SAGOT Véronique qui donne procuration à Mr DECROIX Mme LOEUILLIEUX Charlotte qui donne procuration à Mr SAILLY Mme BOUDIN Anita qui donne procuration à Mme MENUGE	
<i>Absent</i>		
<i>Secrétaire de séance</i>	Mme FERTIN Sabrina	
<i>Début de la séance</i>	20H00	
<i>Fin de la séance</i>	22H30	
<i>Conseillers en exercice</i>	15	
<i>Conseillers présents</i>	12	
<i>Conseillers votants</i>	15	

Date de la convocation du Conseil municipal : 29/03/2022

Date d'affichage : 29/03/2022

MENTION D’AFFICHAGE

Madame le Maire, soussignée, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du 05 avril 2022, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le 12 AVRIL 2022 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 29 MARS 2022, nous, Anita THOMAS, Maire de LONGFOSSE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le MARDI 05 avril 2022 à 20H00, en la salle des Fêtes,

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, en séance ordinaire, le mardi 05 avril 2022, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Mme FERTIN Sabrina, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
MENUGE Caroline	2022-04-01	Validation compte de gestion 2021 – Budget Eau et Assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
MENUGE Caroline	2022-04-02	Vote Compte administratif 2021 – Budget Eau et Assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
MENUGE Caroline	2022-04-03	Vote Affectation des résultats 2021 – Budget Eau et Assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-04	Vote du budget 2022 – Budget Eau et Assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
MENUGE Caroline	2022-04-05	Validation compte de gestion 2021 – Budget SPANC	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
MENUGE Caroline	2022-04-06	Vote Compte administratif 2021 – Budget SPANC	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
MENUGE Caroline	2022-04-07	Vote Affectation des résultats 2021 – Budget SPANC	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-08	Vote du budget 2022 – Budget SPANC	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
MENUGE Caroline	2022-04-09	Validation compte de gestion 2021 – Budget COMMUNE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15

MENUGE Caroline	2022-04-10	Vote Compte administratif 2021 – Budget COMMUNE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
MENUGE Caroline	2022-04-11	Vote Affectation des résultats 2021 – Budget COMMUNE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-12	Vote du budget 2022 – Budget COMMUNE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-13	Vote de la subvention 2022 au CCAS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-14	Vote du budget de l'école	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-15	Vote des subventions 2022 aux Associations	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-16	Vote des taxes communales pour 2022	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
THOMAS Anita	2022-04-17	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15

Madame Le Maire lit l'ordre du jour du conseil municipal et déclare la séance ouverte.

1 Désignation d'un secrétaire de séance

Madame FERTIN est désignée en tant que secrétaire de séance.

2 Approbation du COMPTE RENDU du 07 mars 2022

Un élu explique qu'il n'a pas été fait mention du point sur les « arbres remarquables » dans le dernier compte-rendu. Madame Le Maire lui demande de se référer à la page 7 de ce compte-rendu où ce point a été abordé.

Monsieur LABASQUE dit que la liste de ces arbres remarquables n'a toujours pas été fournie aux élus.

Réponse de Monsieur NAVET : une réunion de la commission « environnement » est en préparation, j'attends de connaître la valeur de ces arbres pour vous réunir.

Monsieur RENARD : j'espère qu'on parle bien des arbres qui se trouvent sur le domaine public et non pas chez des particuliers.

Monsieur NAVET : oui, en effet, ce sont des arbres du domaine public.

Le compte-rendu du 07 mars est approuvé à l'unanimité.

3 Compte rendu du Conseil d'école

Les élus ont reçu une copie de ce compte-rendu, pas de commentaire particulier, il est approuvé.

Acté et délibération annexée

4 Budget Eau et Assainissement

a. Validation du compte de gestion 2021

Madame MENUGE explique que le compte de gestion établi par le trésorier est en tout point identique au compte administratif établi par la Commune pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessous.

b. Validation du compte administratif 2021

Les données financières sont les suivantes :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	31993,05 €
RECETTES	28 662,58 €
DEFICIT REPORTE (001) =	-3 330,47 €
+ EXCEDENT REPORTE N-1	120 685,47 €
= EXCEDENT REPORTE POUR 2022	117 355,00 €
EXPLOITATION	
DEPENSES	92 541,59 €
RECETTES	89 044,93 €
DEFICIT REPORTE (001) =	-3 496,66 €
+ EXCEDENT REPORTE N-1	49 506,22 €
= EXCEDENT REPORTE POUR 2022	46 009,56 €

Madame le Maire sort de la pièce et Madame MENUGE, Adjointe aux Finances propose aux élus de voter ce compte de gestion ainsi que ce compte administratif.

A l'unanimité, les élus valident ce compte de gestion et ce compte administratif pour le budget Eau et Assainissement pour l'année 2021.

Acté et délibération annexée

c. Affectation du résultat 2021

Madame MENUGE propose l'affectation des résultats tel que ci-dessous :

Proposition affectation du résultat	
Excédent reporté 002 (exploitation)	46 009,56 €
Report en 001 (investissement)	117 355,00 €

Les élus, à l'unanimité, votent cette affectation du résultat 2021.

Acté et délibération annexée

d. Vote du budget 2022

Madame MENUGE présente ensuite le budget pour l'année 2022 qui s'équilibre :

En dépenses et en recette d'investissement à 143 060, 80 €

En dépenses et en recettes d'exploitation à 120 940,20 €

Acté et délibération annexée

5 Budget SPANC

a. Validation du compte de gestion 2021

Madame MENUGE explique que le compte de gestion établi par le trésorier est en tout point identique au compte administratif établi par la Commune pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessous.

a. Validation du compte administratif 2021

Les données financières sont les suivantes :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0 €
RECETTES	0 €
DEFICIT REPORTE (001) =	0 €
+ EXCEDENT REPORTE N-1	17 708,78 €
= EXCEDENT REPORTE POUR 2022	17 708,78 €
EXPLOITATION	
DEPENSES	168,87 €
RECETTES	0
DEFICIT REPORTE (001) =	-168,87 €
+ EXCEDENT REPORTE N-1	15064,27 €
= EXCEDENT REPORTE POUR 2022	14 895,40 €

Madame le Maire sort de la pièce et Madame MENUGE, Adjointe aux Finances propose aux élus de voter ce compte de gestion ainsi que ce compte administratif.

A l'unanimité, les élus valident ce compte de gestion et ce compte administratif pour le budget SPANC pour l'année 2021.

Acté et délibération annexée

b. Affectation du résultat 2021

Madame MENUGE propose l'affectation des résultats tel que ci-dessous :

Proposition affectation du résultat	
Excédent reporté 002 (exploitation)	14 895,40 €
Report en 001 (investissement)	17 708,78 €

Les élus, à l'unanimité, votent cette affectation du résultat 2021.

Acté et délibération annexée

c. Vote du budget 2022

Madame MENUGE présente ensuite le budget pour l'année 2022 qui s'équilibre :

En dépenses et en recette d'investissement à 17 708,78 €

En dépenses et en recettes d'exploitation à 14 895,40 €

Acté et délibération annexée

6 Budget COMMUNE

a. Validation du compte de gestion 2021

Madame MENUGE explique que le compte de gestion établi par le trésorier est en tout point identique au compte administratif établi par la Commune pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessous.

a. Validation du compte administratif 2021

Les données financières sont les suivantes :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	348 854,92 €
RECETTES	366 352,88 €
excédent REPORTE (001) =	17 497,96 €
+ EXCEDENT REPORTE N-1	158 452,73 €
= EXCEDENT REPORTE POUR 2022	175 950,69 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	763 766,48 €
RECETTES	1 000 933,21 €
EXCEDENT REPORTE (002) =	237 166,73 €
+ EXCEDENT REPORTE N-1	230 000,00 €
= EXCEDENT REPORTE POUR 2022	467 166,73 €

Soit un total des deux sections de : 643 117.42 €

Madame le Maire sort de la pièce et Madame MENUGE, Adjointe aux Finances propose aux élus de voter ce compte de gestion ainsi que ce compte administratif.

A l'unanimité, les élus valident ce compte de gestion et ce compte administratif pour le budget COMMUNE pour l'année 2021.

Acté et délibération annexée

b. Affectation du résultat 2021

Madame MENUGE propose l'affectation des résultats tel que ci-dessous :

Proposition affectation du résultat	
Excédent reporté 002 (fonctionnement)	200 000,00 €
Excédent de fonct. Capitalisé (1068)	267 166,73 €
Report en 001 (investissement)	175 950,69 €

Les élus, à l'unanimité, votent cette affectation du résultat 2021.

Acté et délibération annexée

c. Vote du budget 2022

Madame MENUGE présente ensuite le budget pour l'année 2022 qui s'équilibre :

En dépenses et en recette d'investissement à 678 860,21 €

En dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 147 940,00 €

Les élus, à l'unanimité, valident ce budget 2022 pour le budget COMMUNE .

Acté et délibération annexée

7-Subvention au CCAS

Madame MENUGE, Adjointe aux Finances précise que le conseil municipal, doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux établissements publics communaux, dont fait partie le CCAS. Vu le budget du CCAS, pour permettre d'équilibrer celui-ci, la subvention pour 2022 pourrait être de 12 500 € ; Les crédits correspondants seront ouverts sur le budget communal 2022.

Acté et délibération annexée

8-Budget de l'école

Madame le Maire présente le budget des dépenses de l'école de Longfossé.

Pour l'année 2021, le budget octroyé a été de 9500€ pour les dépenses de fournitures scolaires soit 67€ par enfant pour 142 enfants. Vu l'augmentation des prix pour cette année 2022, Monsieur le Directeur de l'Ecole a demandé une réévaluation de ce montant. Les élus doivent se prononcer sur un montant pour l'année 2022. Madame le Maire précise qu'elle en a débattu avec le Directeur, les fournisseurs lui demandent en effet d'anticiper au maximum les dépenses de fournitures et de livres avant de nouvelles hausses des prix. Après discussion, la somme de 11500€ a été retenue.

Acté et délibération annexée

9-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Mme le Maire fait part aux conseillers des différentes demandes de subvention reçues en Mairie. La commission « finances » a travaillé sur ce sujet et propose les montants notés dans le tableau joint. Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer.

Monsieur LABASQUE demande si les Associations ont fourni leur bilan annuel financier.

Madame le Maire lit les bilans des Associations communales.

Pour l'Amicale de l'Ecole : Madame MENUGE précise que l'Amicale de l'Ecole n'a jamais été subventionnée. Le Maire explique que cette Association a besoin d'aide, ses membres s'essouffent et ne sont pas aidés, peu de parents d'élèves viennent en renfort. L'Association a été reçue en mairie.

Madame LENGAIGNE : « Après la vente de jacinthes, les cartes pour la Saint Nicolas ou la Sainte Catherine, il n'y a pas de rentrée d'argent ! »

On leur a proposé de les aider avec l'association Longfossé Animations, surtout à travailler leur communication. Les parents ne savent pas faire la différence entre l'amicale de l'école et l'association de l'école qui est gérée par le Directeur et les enseignants .

Il ne faut pas laisser mourir cette Association ! on peut donner une subvention de 500 € ?

Les élus valident ce montant.

Pour l'Association des Poids lourds :

« Sont -ils encore en activité ? » « à priori oui ! »

« On pourrait peut -être les solliciter pour la Ducasse ? »

« Tous les camions ne leur appartiennent pas, il faudrait leur demander ».

On valide le même montant ? les élus acceptent.

Pour Longfossé Animations :

Madame FERTIN : la subvention de 3500 € a été donnée lorsque que l'Association a fait venir un hélicoptère mais c'était une subvention exceptionnelle ! pourquoi est-ce que l'on maintient ce montant ?

Monsieur LABASQUE : une association qui a de l'argent peut se permettre d'offrir un sandwich ou une boisson gratuite lors de ses manifestations ! cela pénalise les associations qui ont moins d'argent et qui ne peuvent pas s'aligner sur ces conditions !

Pour le FOOTBALL Club :

Ils sont juste à l'équilibre. Monsieur LABASQUE signale « C'est une association avec un vrai rôle pédagogique, de transmission de valeurs importantes pour nos jeunes. » Monsieur SAILLY précise : « Il y a 157 licenciés. »

Monsieur LABASQUE Propose de baisser la subvention de Longfossé Animations à 3000€ pour cette année et d'augmenter celle du Football club à 3500€. Les élus acceptent.

Le tableau est modifié en ce sens. Le total reste identique.

associations	subvention accordée 2021	subvention proposée par la commission finances pour 2022	VOTE du CM
Les restos du Cœur	100,00 €	150,00 €	150 €
Football loisirs club	3 100,00 €	3 100,00 €	3500 €
Association L'UNION	600,00 €	600,00 €	600 €
Longfossé Animations	3 500,00 €	3 500,00 €	3000 €
Ligue française contre cancer	100,00 €	100,00 €	100 €
Association anciens combattants	180,00 €	180,00 €	180 €
Association école publique longfossé	2 754,00 €	2556 € (soit 18€ pour 142 enfants)	2556 €
Association cons. Des Poids lourds	400,00 €	400,00 €	400 €
Amicale de l'Ecole	0,00 €	400,00 €	500 €
Ping pong loisirs club	1 100,00 €	1 100,00 €	1100 €
total	11 834,00 €	12 086,00 €	12 086 €

10-Taxes communales – Vote pour 2022

Mme MENUGE rappelle que la suppression de la taxe d'habitation a pour conséquence une baisse des ressources communales pour l'année 2022 d'un montant de 217 482 € .

Ce manque à gagner est compensé par l'Etat de la façon suivante :

- Transfert de la part des Ressources perçues par le Département pour notre Commune au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 209 514€ ;

La Commune est donc sous-compensée d'un montant de 7968 €

Un coefficient correcteur est calculé. La somme de 8274€ nous est reversée au titre du versement de ce coefficient correcteur.

Les bases pour 2022 sont :

- TFB : 980 800 €
- TFNB : 56 000 €

Madame MENUGE précise que la Commission Finances propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Mme Le Maire renchérit en disant que la conjoncture actuelle n'est sûrement pas favorable à cela, le pouvoir d'achat des ménages est déjà fortement impacté par la crise.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident de maintenir les taux actuels à respectivement, 48,93% et 42,06%. **Acté et délibération annexée**

11-Créances irrécouvrables

Madame le Maire explique que la Trésorerie établit un tableau des recettes irrécouvrables et l'envoie à la Commune. Il s'agit principalement de recettes à percevoir sur les exercices antérieurs dans le cadre de la garderie et la cantine.

Après avoir utilisé tous les recours possibles auprès des tiers pour récupérer ces recettes pour le compte de la Commune, dans l'hypothèse où ces recours n'ont pas été suivi d'effet, il est demandé d'inscrire ces montants au compte de dépenses 6541 – « Pertes sur créances irrécouvrables ». A ce jour, la somme de 88.79 € est à inscrire à ce compte.

Madame Le Maire précise que ce montant est moindre par rapport aux années antérieurs ceci notamment grâce au logiciel qui oblige à régler par avance les inscriptions aux services périscolaires.

12-Tableau d'indemnités des élus

Madame Le Maire précise que dans une volonté de *transparence*, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué l'obligation de transmettre aux membres du Conseil municipal, au moment du vote du budget, un tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus ayant reçu une délégation. Celui-ci a été transmis aux élus en amont du Conseil Municipal.

Monsieur RENARD « Il y a le brut et le net perçu par les élus ayant reçu une délégation. Je m'interroge sur le net d'un adjoint qui est moindre par rapport aux autres »

Mme Le Maire : « c'est parce qu'il y a une cotisation pour la CAREL qui est une caisse de retraite complémentaire ».

Monsieur RENARD exprime son mécontentement. « Je ne comprends pas qu'on puisse capitaliser aux frais des contribuables »

Madame Le Maire : « Je ne peux pas laisser dire cela ! mes adjoints travaillent et donnent de leur temps pour la commune ! cette cotisation à la CAREL est un droit. Elle ne justifie pas de délibération ni de vote ! c'est un choix individuel et personnel dans le cadre de la Loi de 1992 »

13-IFSE Régie

Madame Le Maire explique que l'indemnité de régisseur précédemment versée, avant la mise en place du nouveau régime indemnitaire, ne peut plus l'être sans une délibération instituant une part IFSE Régie (Indemnités tenant compte des Fonctions, Sujétions et Expertises). Le montant de cette indemnité s'élève à 110 € annuels pour les Régies cantine, garderie ainsi que pour les redevances diverses (cimetière, salles..) soit 220 € annuel au total. Un projet de délibération doit être envoyé au centre de Gestion du Pas de Calais préalablement pour avis du Comité Technique.

Sachant que cette indemnité serait à verser à un agent titulaire (et un agent suppléant dans la mesure uniquement où celui-ci gère la régie en l'absence du titulaire).

Les élus sont-ils d'accord sur le principe d'envoyer un projet de délibération au Centre de Gestion. Après validation par le Comité Technique, une délibération sera à reprendre par le Conseil Municipal.

Les élus acceptent ce principe.

14-Questions diverses

▪ Les plantations

Monsieur RENARD s'insurge sur le fait que les personnes concernées par ces plantations auraient dû être prévenues de l'implantation. Il n'y avait pas de plans !

Madame Le Maire rappelle les réunions avec le Parc des Marais d'Opale en mars 2021 et la délibération d'avril 2021. Le plan est là ! c'est vrai qu'entre ce qu'il y a sur le papier et sur le terrain, il peut y avoir des différences. On va sur le terrain, on explique et en général tout se passe bien dans le dialogue ! on a fait des ajustements.

Monsieur NAVET : « de toute façon, on ne peut pas forcer les gens à accepter des plantations chez eux », « si ils ne sont pas volontaires, ils n'en seront pas les gardiens »

Monsieur LABASQUE : « Il n'y a toujours pas de panneau sur le chemin de la Houssoye ! »

Madame le Maire : « nous avons rencontré le Parc justement cet après-midi ! c'est une question de jours maintenant ! »

▪ Rallye du Boulonnais

Il aura lieu cette année le 21 août. Cette année, le rallye sera plus court. Pour notre commune, ce sera le même parcours. Certaines communes auraient aimé accueillir ce rallye !. Il y aura un passage le matin, et un l'après-midi.

Le départ est prévu du « gros Lièvre ». Sur le parking du haut, à côté du cimetière, il y aura un animateur et un foodtruck.

Mme FERTIN : « vous pourriez peut-être demander à Longfossé Animations d'organiser la restauration ? » oui, c'est une bonne idée !

▪ Réunion SDIS pour le schéma d'incendie

La réunion prévue ce mercredi 06 avril a été annulée par le Lieutenant des Pompiers. Celle-ci est reportée au 13 avril prochain à 9H30.

▪ Point sur la classe de neige

Les enfants sont rentrés dimanche. Tout s'est bien passé. Un très bon souvenir pour tous ! quelques petits bobos mais pas d'accident... Des conditions idéales autant pendant le transport que sur place.

Encore une belle réussite pour notre équipe municipale !

▪ Point sur les élections

Tout est prêt pour le vote de dimanche. 2 bureaux de vote comme d'habitude, la mairie et le vestiaire du stade, impasse du Caraquet. Les listes des membres des bureaux ont été transmis au service de la Préfecture et aux élus.

▪ Point sur le transport scolaire

Madame Le Maire rappelle que le marché a été dénoncé pour juillet 2022. Il faut maintenant relancer un marché pour la rentrée de septembre.

▪ Point sur la collecte pour l'UKRAINE

Les habitants de la Commune ont été généreux. Tous les cartons collectés ont été déposés à la déchèterie de Desvres où la Protection Civile s'est chargée de transférer le tout en Pologne.

- Devis

Monsieur SAILLY explique que le devis pour la réhabilitation de la façade de l'église est arrivé ce jour en mairie. Le montant des travaux s'élève à 67515,27 HT. Madame Le Maire précise qu'il faut maintenant rechercher des subventions pour ces travaux.

Un devis a également été demandé pour le remplacement des portes de service pour les vestiaires NABOR et GERTRUDE. Le montant HT s'élève à 3816 €.

L'entreprise COLAS commence les travaux Route du Bois Julien et Route de Wierre fin avril, début mai. Ces travaux ont fait l'objet de subvention dans le cadre de la DETR et du FARDA ;

Les devis concernant l'abri bus ne sont pas terminés. On va demander à d'autres entreprises.

Madame Le Maire précise qu'un conseil municipal sera programmé très vite pour valider tous ces devis et demander toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Pour information également, les employés communaux ont rafraîchi le hall d'entrée de la mairie ainsi que le 1^{er} étage. Les moquettes ont été retirées pour laisser place au parquet d'origine en bon état. Il a été poncé et vitrifié. Les peintures ont été en partie refaites.

Informations diverses :

- Monsieur NAVET : « N'oubliez pas la prestation de théâtre de la troupe de Monsieur LABASQUE organisée ce vendredi à 19H. » Monsieur LABASQUE précise qu'il n'est que prestataire de services, cette représentation est organisée par la Communauté de Communes et la CAF, dans le cadre du dépistage du cancer. La prestation devrait durer une heure et sera suivie d'un bol de soupe.
- Monsieur NAVET : « Nous aurions besoin d'aide pour mettre en sachets les œufs en chocolat pour la course aux œufs de Pâques, le jeudi 14 avril vers 17H. Je vous confirmerai l'heure exacte par mail »

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire lève la séance à 22H30

DELIBERATIONS

Objet : DCM 2022-04-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 –BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

VU - Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2021 tenu par le comptable public
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
-Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont identiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 -
STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget eau et assainissement ;
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget eau et assainissement ;
- APPROUVE le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public.

Objet : DCM 2022-04-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT n° 218 - LONGFOSSE

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
31 993,05 €	28 662,58 €

Soit un déficit d'investissement de 3 330,47 €

Section d'EXPLOITATION

Dépenses émises	Recettes perçues
92 541,59 €	89 044,93 €

Soit un déficit d'exploitation de 3 496,66 €

En EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice : -3 496,66 €
Résultat antérieur (002) : 49 506,22 €
RESULTAT CUMULE : (002) 46 009,56 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice : - 3 330,47 €
Résultat antérieur (001) : 120 685,47 €
RESULTAT CUMULE (001) : 117 355,00 €

Objet : DCM 2022-04-03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021-Budget EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu les résultats du compte administratif 2021,

Considérant que le résultat d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre

de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

L'Adjoint en charge des FINANCES propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

002 – Résultat d'exploitation reporté : 46009,56 €

001 - Report en section d'investissement : 117 355,00 €

Objet : DCM 2022-04-04 VOTE DU BUDGET 2022 - Budget EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2022.

Le Budget EAU et ASSAINISSEMENT 2022 s'équilibre donc comme suit :

- **Section D'Exploitation :**
 - Dépenses 120 940,20 €
 - Recettes 120 940,20 €
- **Section d'Investissement :**
 - Dépenses 143 060,80 €
 - Recettes 143 060,80 €

Objet : DCM 2022-04-05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 –SPANC

- VU - Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2021 tenu par le comptable public
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget SPANC de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
 - Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 lors de la même séance du Conseil Municipal,
 - Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont identiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 -
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget SPANC ;
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget SPANC ;
- APPROUVE le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public.

Objet : DCM 2022-04-06 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –BUDGET ANNEXE SPANC n° 219 - LONGFOSSE

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :
Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
0 €	0 €

Section d'EXPLOITATION

Dépenses émises	Recettes perçues
168.87 €	0 €

Soit un déficit d'exploitation de 168.87 €

En EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice :	- 168.87 €
Résultat antérieur (002) :	15 064.27 €
RESULTAT CUMULE : (002)	14 895.40 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	0 €
Résultat antérieur (001) :	17 708.78 €
RESULTAT CUMULE (001) :	17 708.78 €

Objet : DCM 2022-04-07 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021-Budget SPANC

Vu les résultats du compte administratif 2021,
Considérant que le résultat d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

L'Adjoint en charge des FINANCES propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

002 – Résultat d'exploitation reporté :	14 895.40 €
001 - Report en section d'investissement :	17 708.78 €

Objet : DCM 2022-04-08 VOTE DU BUDGET 2022 - Budget SPANC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2022.

Le Budget SPANC 2022 s'équilibre donc comme suit :

- **Section D'Exploitation :**
 - Dépenses 14 895.40 €
 - Recettes 14 895.40 €

- **Section d'Investissement :**
 - Dépenses 17 708.78 €
 - Recettes 17 708.78 €

Objet : DCM 2022-04-09 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 –BUDGET COMMUNE

- VU - Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2021 tenu par le comptable public
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget COMMUNE de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
 - Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 lors de la même séance du Conseil Municipal,
 - Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont identiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 -
STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget COMMUNE ;
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget COMMUNE ;
- APPROUVE le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public.

Objet : DCM 2022-04-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –BUDGET COMMUNE n° 225 - LONGFOSSE

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
348 854.92 €	366 352.88 €

Soit un EXCEDENT d'investissement de 17 497.96 €

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses émises	Recettes perçues
763 766.48 €	1 000 933.21 €

Soit un EXCEDENT de FONCTIONNEMENT de 237 166.73 €

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice : 237 166.73 €
Résultat antérieur (002) : 230 000.00 €
RESULTAT CUMULE : (002) 467 166.73 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice : 17 497.96 €
Résultat antérieur (001) : 158 452.73 €
RESULTAT CUMULE (001) : 175 950.69 €

Objet : DCM 2022-04-11 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021-Budget COMMUNE

Vu les résultats du compte administratif 2021,
Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

L'Adjoint en charge des FINANCES propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

002 –	Résultat de fonctionnement reporté :	200 000.00 €
1068 –	Excédent de fonctionnement capitalisé :	267 166.73 €
001 -	Report en section d'investissement :	175 950.69 €

Objet : DCM 2022-04-12 VOTE DU BUDGET 2022 - Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2022.

Le Budget COMMUNE 2022 s'équilibre donc comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses 1 147 940.00 €
 - Recettes 1 147 940.00 €

- **Section d'Investissement :**
 - - Dépenses 678 860.21 €
 - - Recettes 678 860.21 €

Objet : DCM 2022-04-13 VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS

Le conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux établissements publics communaux,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, DECIDE d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 12 500 € au titre de l'année 2022.
PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2022.

Objet : DCM 2022-04-14 VOTE DU BUDGET DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente les dépenses de l'école.

Pour l'année 2021, les dépenses de fournitures scolaires s'élèvent à 63.31 € par enfant ;

Vu la conjoncture difficile, Madame le Maire propose d'augmenter ce montant et de passer à 81€ par enfant pour des fournitures scolaires pour l'année 2022, soit 11 500€ pour 142 enfants.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident de valider ces montants pour 2022.

Objet : DCM 2022-04-15 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :
De verser une subvention pour l'exercice 2022 aux Associations suivantes

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTE POUR 2022
Les restos du Cœur	150 €
Football loisirs club	3500 €
Association L'UNION	600 €
Longfossé Animations	3000 €
Ligue française contre cancer	100 €
Association anciens combattants	180 €
Association école publique Longfossé	2556 €
Association cons. Des Poids lourds	400 €
Amicale de l'Ecole	500 €
Ping Pong loisirs club	1100 €
total	12 086 €

Objet : DCM 2022-04-16 VOTE DES TAXES COMMUNALES POUR 2022

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- de maintenir le taux actuel des taxes foncières bâti
 - de maintenir le taux des taxes foncières non bâti
- SOIT, - Taxes foncières (bâti) : 48.93 %
 - Taxes foncières (non bâti) : 42.06%

Objet : DCM 2022-04-17 ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Madame le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de DESVRES a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 88.79 € ; Elle précise que ces titres concernent des inscriptions à la restauration scolaire, à la garderie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire ce montant de 88.79€ au compte de dépenses 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables »